

CIRCULATION ET STATIONNEMENT INTERDITS
Organisation d'un vide grenier
le Dimanche 12 juillet 2026

Stéphane FOURNIER, Maire de la Commune de St Nicolas Lez Arras,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code de la Route,
VU le Code de la Voirie Routière,
VU l'organisation d'un vide grenier par le Comité des Œuvres Sociales du personnel de la Mairie le
Dimanche 12 juillet 2026,

CONSIDERANT qu'il convient de prendre des mesures pour assurer la sécurité du public, des
participants et exposants du vide grenier,

ARRÊTE ☞

ARTICLE 1 : Le stationnement et la circulation des véhicules seront interdits le dimanche 12 juillet
2026 de 5 h 00 à 15 h 00, rue Médiolanaise, partie comprise entre la rue du Zodiaque et l'entrée du garage
du n° 550 les Terrasses du Beffroi.

ARTICLE 2 : Des déviations seront mises en place par les rues adjacentes.

ARTICLE 3 : La commune se réserve le droit de faire enlever tous véhicules qui gêneraient au bon
déroulement de la manifestation.

ARTICLE 4 : Des panneaux réglementaires de signalisation temporaires seront installés et entretenus
par les Services Techniques Municipaux.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal
administratif de Lille dans un délai de 2 mois suivant sa publication ou sa notification aux intéressés.

ARTICLE 6 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Commissaire de Police d'Arras.
- Monsieur le Commandant de Gendarmerie.
- Monsieur le Directeur d'ARTIS.
- Monsieur le Président de la C.U.A.
- Monsieur le Directeur du S.D.I.S.
- Monsieur le Directeur du SAMU
- Monsieur le Directeur du SMAV
- Madame la Présidente du Comité des Œuvres Sociales

Certifié exécutoire,
Saint Nicolas, le 04 juin 2026
Le Maire,
Stéphane FOURNIER

